



Le Président du conseil départemental  
de Tarn-et-Garonne,

AD. n° 2020 - 404

EANM FDV Les Cèdres à VALENCE D'AGEN  
Foyer de vie pour adultes handicapés  
TARIFICATION DE L'EXERCICE 2020

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code de la santé publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code civil ;

Vu les propositions budgétaires présentées par Monsieur le directeur de EANM FDV Les Cèdres ;

Vu l'avis du pôle solidarités humaines ;

SUR proposition de Monsieur le directeur général des services du Département ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Le prix de journée applicable à l'EANM FDV Les Cèdres à VALENCE D'AGEN est fixé comme suit à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020 :

Type de prestation	Montant du prix de journée en € à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2020
Internat	198,17 €
Accueil de jour/PHD	125,40 €

## ARTICLE 2

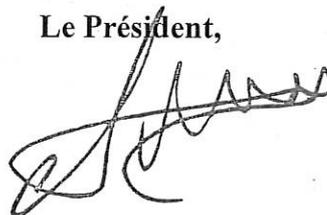
Les recours contentieux contre le présent arrêté doivent parvenir au secrétariat de la commission interrégionale de la tarification sanitaire et sociale de Bordeaux (cour administrative d'appel de Bordeaux, 17 cours de Verdun 33074 Bordeaux Cedex) dans le délai d'un mois qui court à compter de la date de publication de la décision attaquée ou à l'égard des personnes et organismes auxquels elle est notifiée à compter de la date de notification.

## ARTICLE 3

Le directeur général des services du Département, le directeur général adjoint chargé du pôle solidarités humaines et le directeur de l'EANM FDV Les Cèdres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs du conseil départemental de Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 15 AVR. 2020

Le Président,



Christian ASTRUC

